

Image not found or type unknown



Association commerciale avec un français

Par **charoufa**, le **19/02/2012 à 18:32**

Bonjour,rnrnJe suis tunisien et marié avec une française depuis le 15 janvier 2011, je n'ai toujours pas ma carte de séjour après avoir eu recours au Tribunal administratif. Nous avons fait un recours à la cour administrative de Nantes, j'attends une date d'audience. rnrnMon frère qui a obtenu la nationalité française veut acheter un commerce et voudrait que je travaille avec lui.rnMa question est : est-ce que mon frère peut me mettre co-gérant ou associé afin que je puisse travailler dans son commerce ?rnrnMerci pour votre réponse.rnrnCordialement.